



Commission européenne
Direction Générale de l'agriculture

Le rôle des femmes dans le développement rural



Assurer l'avenir
de l'Europe rurale



De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>), et sur le site Inforegio (<http://inforegio.cec.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000

ISBN 92-828-9481-9

© Communautés européennes, 2000

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Sommaire

Avant-propos	4
Introduction	5
La main-d'œuvre féminine	6
Le rôle essentiel des femmes dans un développement rural durable	10
Maximiser l'efficacité de l'aide communautaire	16
La route à suivre	19
Quelques réussites	20
Pour toute information complémentaire	23



La contribution vitale des femmes au développement rural

Garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes constitue une priorité importante pour l'Union européenne, mais aussi, tout simplement, une condition sine qua non de la viabilité et de la durabilité du développement rural. Une participation pleine et entière des femmes est en effet essentielle pour maximiser les ressources humaines tout en préservant le tissu social des communautés rurales et en revitalisant les économies locales. L'égalité des chances doit donc être systématiquement intégrée à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets de développement rural, afin qu'hommes et femmes puissent y prendre part et en bénéficier sur un pied d'égalité. Un meilleur équilibre doit être réalisé entre les femmes et les hommes lorsqu'il s'agit de prendre des décisions affectant la vie et l'économie du monde rural; c'est en encourageant activement les associations et réseaux de femmes, en assurant leur participation et en promouvant les femmes à des postes de conception et d'encadrement qu'un tel résultat pourra être obtenu.

Pour les futurs bénéficiaires de l'aide communautaire au développement rural, l'intégration du principe de l'égalité des chances ne sera plus facultative, mais obligatoire. Les États membres – et, à leur tour, les pays candidats – devront faire en sorte que tous les programmes bénéficiant d'une aide communautaire contribuent à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, plus particulièrement dans le monde du travail, l'entreprise, l'éducation et la formation ou la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale.

La présente brochure met en relief un certain nombre de facteurs déterminants qui concernent les femmes en milieu rural et affectent leur participation au développement rural. Elle donne un aperçu des nouvelles orientations et propose quelques exemples de bonne pratique. Il s'agit d'encourager et d'inspirer les responsables des programmes et projets de développement rural et pour qu'ils prennent compte des besoins et des intérêts des femmes en milieu rural.

Franz Fischler
Commissaire à l'agriculture et au développement rural

Introduction

Les zones rurales de l'Union européenne présentent une diversité remarquable du point de vue socio-économique, géographique et culturel. Les femmes vivant en milieu rural ne constituent pas non plus un groupe homogène. Les rôles et les métiers qu'elles exercent sont variés – sur l'exploitation, dans l'entreprise familiale, dans le monde du travail ou dans la collectivité. Leurs besoins et leurs intérêts sont tout aussi variés, en particulier d'une classe d'âge à une autre, ou encore en fonction de la taille et de la composition de leur famille, ou de l'âge de leurs enfants. L'évolution économique et sociale que connaît le monde rural n'affecte pas toutes les femmes de la même façon: alors qu'elle offre des chances à certaines, elle en confronte d'autres à des défis difficiles à relever.

Les économies rurales, et plus spécialement celles qui dépendent de l'agriculture, ont été touchées par le processus de mondialisation, conduisant à une restructuration et à un déclin du secteur de l'agriculture au profit des services et à un accroissement du rôle des technologies. Dans de nombreuses régions, cette situation a créé des possibilités de travail et d'emploi sans précédent, s'accompagnant de transformations dans le rôle et le statut de la femme. Cette évolution a également contribué à accentuer certains déséquilibres, soumettant certaines zones rurales proches des villes à une pression démographique alors que beaucoup de zones périphériques continuent à voir leur population décliner.

Dans certaines régions d'Europe, la récession économique et la réduction des services publics se sont traduits par l'aggravation du déclin rural, l'isolement et un manque d'infrastructures. Les jeunes, et surtout les jeunes femmes, ont de plus en plus tendance à migrer vers les villes.

En Finlande, la proportion de la population vivant en zone rurale a connu un déclin général, mais l'on compte également aujourd'hui moins de femmes que d'hommes dans les zones rurales. Alors que, en 1970, l'écart entre les femmes et les hommes était de 26 000 au profit de ces derniers, en 1990, la situation s'était aggravée, avec un écart de 39 000. La proportion de femmes en milieu rural est encore plus faible pour la tranche d'âge des 25-44 ans. C'est dans les zones rurales périphériques que cette situation est la plus extrême, puisque, en 1988, la proportion de femmes dans la classe d'âge des 25-44 ans n'y était que de 40%.

Malgré cette tendance à aller vivre plutôt dans les villes que dans les zones rurales, ces dernières offrent toujours des possibilités et un potentiel réel. Les enquêtes montrent que, de manière générale, les femmes vivant en milieu rural sont fortement désireuses de demeurer dans leur communauté et de contribuer à son développement, pour peu que soient remplies certaines conditions:

- possibilités d'emploi à proximité, y compris à temps partiel;
- possibilité d'acquérir une expérience et des qualifications professionnelles;
- possibilités d'éducation et de formation à l'échelon local;
- services aux entreprises favorisant les projets et les investissements des femmes;
- services de transport publics compatibles avec les horaires de travail;
- services de garderie locaux et services sociaux pour les personnes âgées ou malades;
- organismes publics et professionnels efficaces.



Les femmes recherchent également une répartition plus équilibrée des tâches au sein du ménage; elles ont besoin d'être encouragées dans leur évolution personnelle et professionnelle et davantage soutenues dans leur recherche d'indépendance financière; elles veulent aussi être pleinement associées aux décisions.

Le défi posé aux programmes de développement rural consiste à mettre en évidence les obstacles qui s'opposent à une pleine participation des femmes à la vie économique et publique au niveau local et à développer des initiatives spécifiques en leur faveur.

Les chapitres qui suivent mettent l'accent sur les principales difficultés à aborder et proposent un certain nombre de solutions pratiques aux problèmes rencontrés.

La main-d'œuvre féminine

Le marché rural de l'emploi

Les changements économiques récents mis en avant dans l'introduction affectent tout particulièrement le taux d'activité des femmes. Les évolutions les plus nettes se vivent dans les États membres du sud, où le marché de l'emploi a connu les transformations les plus marquées.

Les emplois formels – qui sont souvent des emplois à temps complet ou partiel dans l'industrie agroalimentaire, ou encore des emplois à domicile pour l'industrie textile – tendent à remplacer les activités non rémunérées sur l'exploitation familiale. En Italie et au Portugal, de plus en plus de femmes se transforment en chef d'entreprise agricole. En Espagne, le travail salarié ponctuel ou saisonnier tend à se répandre parmi la main-d'œuvre féminine rurale.

En 1998, dans les zones rurales espagnoles, 48,8% des femmes âgées de 16 à 69 ans travaillaient, contre 31,7% pour l'ensemble du pays. 13,4% des femmes rurales étaient classées "travailleurs familiaux", contre 1,7% dans l'ensemble du pays; 28,3% des femmes actives y étaient employées dans l'agriculture.



Dans la plupart des zones rurales, les possibilités de trouver un emploi de qualité sont rares et peu fréquentes. Les femmes sont souvent employées à des tâches peu rémunérées et mal considérées, où leurs compétences et leurs capacités sont sous-exploitées. De plus en plus, les emplois proposés ne sont que temporaires ou à temps partiel. Ces derniers peuvent convenir à certaines femmes, notamment à celles ayant des enfants en bas âge, mais, de manière générale, elles recherchent des emplois proposant de meilleures conditions et des horaires de travail plus étoffés.

En 1992, dans le Portugal rural, les femmes étaient plus nombreuses que les hommes dans le secteur tertiaire (53% de l'effectif total), mais n'avaient accès qu'à des emplois faiblement rémunérés, ou à faible statut professionnel.

Dans le Bade-Wurtemberg, en Allemagne, 40% des femmes en milieu rural exercent un emploi inférieur à leur qualification, contre 29% en milieu urbain.

Au Danemark, dans les zones rurales, la proportion de main-d'œuvre féminine non qualifiée est supérieure à ce qu'elle est en milieu urbain, alors que la proportion de main-d'œuvre féminine qualifiée et salariée y est inférieure.

Le nombre croissant d'exploitations détenues par des femmes est dû pour l'essentiel à des évolutions récentes: leur compagnon cherche en effet à occuper un emploi hors de l'exploitation agricole pour compléter le revenu tiré de celle-ci, dont la propriété est alors transférée à la femme. Ces dernières années, ce phénomène est devenu particulièrement courant dans les pays du sud de l'Union européenne.

En Espagne, la taille moyenne des exploitations familiales détenues par une femme est de 9,9 ha, contre 15,5 ha pour les exploitations détenues par un homme. La taille de l'exploitation est également plus faible lorsque la femme en est l'unique propriétaire (5,3 ha en moyenne, contre 11,8 ha pour les exploitations dont une femme est copropriétaire).

D'autres types d'emplois, salariés ou indépendants, remplacent progressivement le travail sur l'exploitation. Dans les zones rurales profondes des États membres dont le PIB par habitant est le plus élevé, le secteur tertiaire constitue un débouché important pour les emplois de bureau et, plus généralement, du secteur des services, lesquels regroupent une proportion élevée de la main-d'œuvre féminine.

Dans les régions rurales d'Autriche, la part des femmes dans l'emploi atteignait 39,2% en 1991, contre 41,5% pour l'ensemble du pays. Dans les régions rurales, plus de la moitié de la population féminine active occupait un emploi rémunéré. Aujourd'hui, les femmes, celles d'âge moyen en particulier, occupent beaucoup plus souvent un emploi rémunéré qu'au cours des décennies précédentes.

En 1997, le taux d'activité des jeunes femmes dans les zones rurales françaises atteignait 78%, soit, pour la première fois, la même proportion que les femmes de la même tranche d'âge en milieu urbain. La proportion de femmes actives employées dans le secteur tertiaire y était de 72% en 1997, contre 62% en 1990.



Comparaison des taux de chômage

Les taux de chômage, généralement élevés dans la plupart des régions rurales, le sont souvent encore plus chez les femmes que chez les hommes. Les coupes budgétaires et la centralisation des services publics et privés sont courantes dans les États membres du nord, alors que, dans le sud, le problème résulte plutôt du déclin des industries manufacturières traditionnelles. En tout état de cause, les chiffres du chômage ne correspondent pas au nombre total de femmes à la recherche d'un emploi, mais uniquement à celui des femmes enregistrées comme telles. De nombreuses femmes ne sont pas couvertes par ces statistiques, soit qu'elles n'aient droit à aucune prestation, soit qu'elles ne soient pas inscrites en raison de la pénurie d'emplois.

Dans la France rurale, 34% des femmes et 19% des hommes de la classe d'âge des 15-24 ans étaient en 1997 au chômage, soit un écart beaucoup plus important que celui observé, pour la même classe d'âge, en milieu urbain.

En Finlande, le taux de chômage était, en 1994, toutes zones rurales confondues, de 21% chez les femmes et de 20% chez les hommes. Dans les régions rurales périphériques, toutefois, les chiffres correspondants étaient respectivement de 30% et 25%.

Le statut professionnel des femmes

Les femmes exerçant une activité au sein d'une entreprise ou d'une exploitation familiale ne disposent souvent ni d'un statut professionnel, ni d'une rémunération indépendante, ni d'une protection sociale qui leur soit propre. Cette situation est quasiment la norme pour les couples demandant à bénéficier de prestations pour leur entreprise et leur famille.

Au Portugal, en 1992, l'essentiel (54%) de la main-d'œuvre agricole était féminine. Toutefois, seuls 16,4% des chefs d'exploitation étaient des femmes. La plupart des femmes travaillent comme auxiliaires non rémunérées et non qualifiées. Cette inégalité s'est répétée jusque dans le financement des projets agricoles, avec, entre 1986 et 1992, seulement 18,7% de l'aide financière communautaire bénéficiant à des femmes.

Selon des études consacrées aux femmes vivant sur une exploitation agricole en Angleterre:

- 10% des femmes dans l'agriculture sont des agricultrices à part entière;
- sur le restant, 60% participent d'une manière ou d'une autre à des travaux manuels ou à la conduite de machines sur l'exploitation;
- 20% contribuent, en cas de besoin, aux tâches de gestion ou autres;
- 25% travaillent sur l'exploitation dans un domaine autre que l'activité principale de celle-ci;
- 18% exercent un emploi ou des activités en dehors de l'exploitation (chiffre en augmentation).

En France, 60% des exploitations familiales – pour l'essentiel des entreprises artisanales et commerciales – sont dirigées par un couple. Seules 6% des conjointes bénéficient du statut de "collaboratrices"; les salariées ou associées y sont tout aussi peu nombreuses. La grande majorité travaille souvent plus de 39 heures par semaine, notamment dans les petites entreprises commerciales, sans aucun statut juridique ni protection sociale. Une véritable "économie cachée".



	Activités professionnelles et formation		Activités domestiques		Temps libre	
Agriculture, exploitantes	4h.10	8h.20	6h.15	1h.40	1h.55	2h.20
Autres femmes actives en milieu rural	5h.00	6h.20	5h.50	3h.00	2h.30	3h.20
Femmes actives en milieu urbain	5h.20	6h.20	4h.40	3h.40	2h.50	3h.40

En France, une étude réalisée au niveau national a fait ressortir des différences marquées dans l'emploi du temps selon qu'il s'agissait d'hommes ou de femmes, mais aussi selon que les uns et les autres travaillaient sur une exploitation agricole, en milieu rural de façon plus générale ou en milieu urbain.

Des horaires de travail tirés au maximum

Si, du fait des tâches multiples qui leur incombent généralement – leur ménage, leur famille, organiser et fournir des services à la collectivité, ou encore, et cela n'est pas l'aspect le moins important, mener une activité économique – les femmes connaissent les journées de travail les plus longues dans l'agriculture. La combinaison, temporaire ou durable, d'une formation et d'un emploi avec les responsabilités quotidiennes est donc difficile à assurer.

Le travail agricole

La définition du travail agricole, tel que le reflètent les statistiques officielles, recouvre pour l'essentiel les tâches typiquement effectuées par les hommes, comme les activités manuelles et les tâches de gestion les plus visibles. Les nombreuses autres activités liées à la conduite de l'exploitation et confiées aux femmes ne sont souvent pas considérées comme un travail agricole, et sont donc ainsi reléguées dans la même catégorie "indéfinie" que les tâches ménagères ou celles consistant à prendre soin des membres de la famille. Dans les entreprises agricoles et les entreprises familiales, les rôles sont souvent strictement définis, les tâches administratives, la comptabilité et les commandes étant pour l'essentiel réservées aux femmes.

Aux Pays-Bas, les femmes agricultrices consacrent en moyenne 50 heures par semaine aux tâches ménagères et domestiques et 22 heures au travail agricole (soit environ 20% du travail nécessaire à la conduite de l'exploitation). En Catalogne, les femmes agricultrices travaillent en moyenne 77 heures par semaine.

Le rôle essentiel des femmes dans un développement rural durable

Dans la société rurale espagnole, les femmes sont très présentes au sein des associations culturelles, des associations de femmes et des groupes d'animation sociale, alors qu'elles le sont beaucoup moins dans les organisations professionnelles, les coopératives et les syndicats.

En Suède, il existe dans les zones rurales plus de 3500 associations de travail social communautaire. Le noyau actif de ce mouvement est constitué d'environ 70 000 personnes, dont près de la moitié sont des femmes. Ces dernières sont largement représentées dans ces activités et influent fortement sur leur nature, alors qu'elles ne sont qu'une minorité à y occuper des postes clés. Environ un tiers des agents de liaison de ces 3500 groupes sont des femmes. La Fédération des agriculteurs suédois présentait en 1995 une situation encore moins satisfaisante, puisque, alors que 26% de ses membres étaient des femmes, au niveau national, celles-ci ne représentaient que 9% des membres du directeur (2 sur 22).

En Irlande, au cours de la première phase de l'Initiative LEADER de l'UE, 10% des membres des conseils d'administration des 17 groupes d'action locale étaient des femmes. Près des deux tiers des conseils d'administration comptaient au plus un membre de sexe féminin. La deuxième phase de l'Initiative s'est efforcée d'améliorer la participation des femmes; pour ce faire, il a été demandé aux groupes d'intégrer, dans le fonctionnement de leur programme, les notions de sensibilisation à la différence entre les sexes et d'équilibre dans la représentation des femmes et des hommes. L'un des objectifs spécifiques des groupes est de faire en sorte que, d'ici à l'achèvement du programme, au moins 40% des membres des conseils d'administration soient des femmes. Fin 1996, des progrès avaient été réalisés, mais la situation n'était pas encore considérée comme satisfaisante: 19% des femmes étaient membres de conseils d'administration. Dans les meilleurs groupes, la proportion atteignait 25%.

En France, dans les zones rurales, la proportion de femmes participant régulièrement aux réunions d'une association locale est passée de 5% en 1967 à 13% en 1988, et même à 18% chez les femmes agricultrices. Entre 1994 et 1996, la proportion de femmes élues au conseil municipal d'une commune rurale est passée de 17% à 22%. Toutefois, même en 1997, la proportion de femmes siégeant aux conseils régionaux ne dépassait pas 5,5%.



Intégration au processus de décision

Bien que la contribution des femmes au développement local et au développement de la collectivité soit importante, les femmes vivant en milieu rural sont systématiquement minoritaires dans les processus de décision et de planification, en particulier aux échelons régional et national. Cela est en partie dû aux rôles multiples des femmes et à leur charge de travail, mais également à la persistance de stéréotypes concernant les rôles respectifs de l'homme et de la femme dans la société.

Le modèle formel, hiérarchique de nombreuses organisations n'est pas compatible avec l'approche traditionnelle des femmes, lesquelles tendent à privilégier la coopération, en particulier dans la vie de la collectivité. Le temps nécessaire pour se familiariser avec les procédures organisationnelles formelles ne devrait pas constituer un obstacle à la participation des femmes.

Une étude récente consacrée aux besoins et possibilités de développement des femmes agricultrices en Cornouailles a montré que certaines d'entre elles étaient dissuadées d'adhérer au Syndicat national des agriculteurs et aux groupes locaux d'agriculteurs par la présence d'une proportion énorme d'hommes aux manifestations de ces organismes. Selon l'une d'entre elles, l'Association d'agriculteurs de colline à laquelle appartenait son mari était un "bastion mâle (...); les femmes n'ont pas le droit d'y adhérer – c'est un club d'hommes".

Le faible niveau de participation des femmes aux processus de décision est inévitablement source de discrimination dans les priorités et politiques poursuivies par les organisations de développement. Une participation équilibrée des femmes et des hommes dans ces processus de décision est importante pour la démocratie locale et pour la qualité des décisions prises à l'égard de projets affectant la vie et l'avenir des communautés et des économies rurales.



Les femmes doivent impérativement participer aux processus de décision à l'échelon local

Le présent chapitre aborde le domaine des organisations de développement rural et des associations professionnelles, ainsi que des collectivités locales et régionales. Celles-ci sont invitées à encourager activement et à favoriser l'intervention des femmes dans les processus de planification et de décision, à la fois en tant que membres de conseils de direction ou d'administration et à des niveaux d'encadrement. Il serait à cet égard utile d'examiner un certain nombre d'aspects, notamment dans la perspective d'un meilleur équilibre entre les sexes:

- culture et structure organisationnelles;
- procédures de recrutement et de promotion du personnel;
- conditions de travail (temps de travail);
- choix et nomination des membres des conseils d'administration et de direction;
- mécanismes de décision;
- choix du lieu et de l'heure des réunions et manifestations.

Des mesures spécifiques pourraient être prises aux échelons local, régional et national:

- des associations et des réseaux regroupant des femmes vivant en milieu rural;
- faire en sorte que de telles associations participent aux travaux de comités et à des partenariats;
- encourager les groupes de femmes à demander des crédits en faveur d'initiatives de développement;
- instituer des liens entre les associations de femmes et les organisations de développement;
- favoriser les projets introduisant dans les organisations existantes l'égalité hommes-femmes;
- informer les associations et réseaux de femmes des programmes et projets de développement rural en cours.

Le manque de temps libre constituant une raison souvent invoquée par les femmes vivant en milieu rural pour expliquer leur faible participation, tous les efforts devraient être entrepris pour supprimer de tels obstacles, par exemple des possibilités de transport et la prise en charge des enfants. Ainsi y aurait-il peut-être lieu d'encourager les hommes à assumer davantage de responsabilités dans les tâches ménagères.

Pénétrer de nouveaux secteurs de l'économie

Un véritable développement rural crée plus de possibilités d'emplois de haute qualité; cette situation à son tour dégage de nouvelles perspectives d'emploi pour les jeunes femmes, qui risqueraient sinon de s'en aller. Il est possible de tirer parti de secteurs nouveaux en expansion, tels que les télécommunications, les services de proximité, le tourisme, les loisirs et l'amélioration de l'environnement.

En Allemagne, dans une région de Hesse très faiblement peuplée, le massif du Vogelsberg, un projet de formation et d'embauche de femmes comme conductrices de bus a créé douze lignes et fourni un emploi à temps complet ou partiel à huit femmes.

Il n'est pas toujours nécessaire, pour faire évoluer l'emploi des femmes en milieu rural, d'entreprendre des actions précisément destinées à ces dernières. Identifier des secteurs de l'économie présentant un potentiel de développement et susceptibles d'apporter une contribution spécifique à l'emploi féminin est une façon d'intégrer l'égalité des chances dans le développement rural.

En Irlande, la création d'une nouvelle chaîne de télévision gaélique au début des années 90 a été l'occasion de lancer une initiative qui a permis de former 78 femmes à la production et de leur donner une expérience dans ce domaine; plus des deux tiers d'entre elles travaillent à présent dans cette industrie.

Lorsque, en France, la région Rhône-Alpes a choisi de faire du tourisme rural un secteur prioritaire dans son programme Fonds structurels 2000-2006, elle a commandé une étude sur les femmes dans ce secteur, afin de définir les méthodes qui permettraient d'améliorer leur participation – en tant que cadres, entrepreneurs et salariés – au développement du tourisme rural.

Formation professionnelle et personnelle

Les enquêtes et études consacrées aux besoins des femmes en milieu rural mettent systématiquement en évidence une demande en formations adaptées et accessibles. Ressource souvent inexploitée, les femmes présentent toute une série d'aptitudes et de compétences spécifiques qui ne demandent qu'à être développées et mises en œuvre dans l'économie formelle. Nombre de femmes disposent déjà de qualifications professionnelles, qui pourraient devoir être mises à jour pour préparer leur retour sur le marché de l'emploi. Mais il faut pour cela apporter une assistance et des encouragements appropriés; en particulier, la formation doit constituer un choix réaliste et concrètement réalisable.

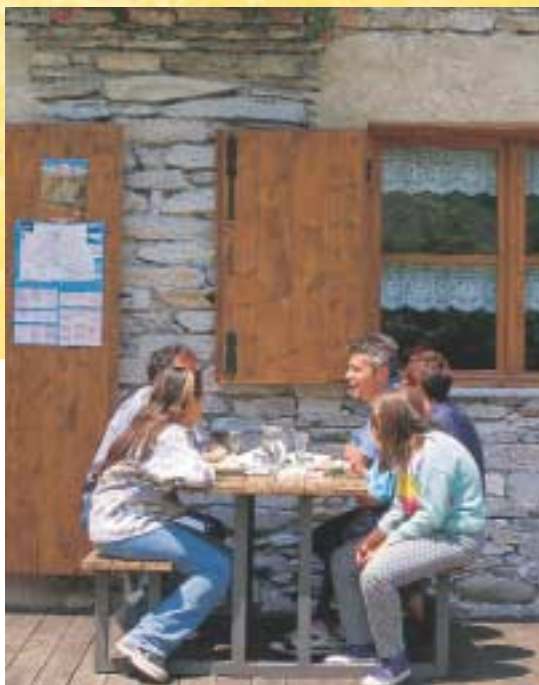
Les formations préliminaires destinées à favoriser le développement personnel, la confiance en soi et l'acquisition de compétences de base permettent aux femmes de découvrir, dans un environnement favorable, leurs points forts et leurs potentialités, et ce avant de passer à des programmes plus tournés vers la vocation professionnelle. De telles cours sont souvent à l'origine de réseaux d'entraide mutuelle et d'interventions concrètes, qui donna naissance à des coopératives, de petites entreprises ou des services de proximité.



La conception traditionnelle du rôle respectif des hommes et des femmes peut encore influencer les choix de ces dernières lorsqu'elles poursuivent une formation professionnelle. Afin d'éviter qu'elles ne se tournent vers des activités typiquement féminines, des mesures correctives peuvent être prises pour les encourager à étudier les possibilités offertes par les activités traditionnellement masculines. Cet élargissement des rôles pourrait être stimulant pour la personne et payant d'un point de vue social aussi bien qu'économique.

En Grèce, les femmes rurales suivent plutôt des formations dans l'habillement, l'artisanat, l'économie domestique rurale, le conditionnement des aliments ou encore le tourisme vert; au contraire, lorsqu'il s'agit d'élevage, d'arboriculture, d'horticulture ou de machines agricoles, les femmes représentent moins de 20% des participants.

En Espagne, les jeunes ruraux ont généralement un niveau de formation et d'instruction inférieur à celui des jeunes vivant en milieu urbain, quoique l'écart tende à se réduire. Dans la tranche des 20-24 ans, on ne note que peu de différences entre les filles et les garçons, et le degré d'instruction ne suffit plus à expliquer la marginalisation des femmes dans l'économie rurale. Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire en revanche, un écart existe bien, et ce sont les femmes des milieux ruraux qui sont alors les moins présentes. En milieu rural, le désir de poursuivre son éducation est plus fort parmi les jeunes femmes que parmi les hommes du même âge; elles sont particulièrement désireuses d'intégrer un mode de vie urbain et l'éducation leur apparaît comme le moyen d'y parvenir.



Créer des entreprises

En optant pour le statut des travailleurs indépendants et en créant de petites entreprises, les femmes ont la possibilité de prendre la tête de l'innovation et de la diversification dans les zones rurales. Elles développent par exemple les activités liées au tourisme vert ou la production de boissons et de produits alimentaires artisanaux, les services de télécommunication et de soins ou encore les entreprises artisanales. Les femmes présentent souvent l'avantage supplémentaire de bien connaître les besoins locaux et de disposer de compétences particulières dans le domaine des relations interpersonnelles et de la communication.

Dans les régions rurales de Finlande, l'agriculture a toujours été la principale source d'emplois indépendants. Les possibilités d'emploi que l'agriculture sont davantage exploitées par les hommes que par les femmes. Une étude dans les zones rurales en 1994 a montré que, par rapport à la main-d'œuvre totale, la proportion d'entrepreneurs autres qu'agriculteurs y était de 5% chez les femmes et de 14% chez les hommes. Le nombre d'entrepreneurs a augmenté proportionnellement moins vite chez les femmes que chez les hommes, puisque, en 1986, les chiffres correspondants étaient de respectivement 3% et 7%. Une précédente enquête avait montré que la plupart des hommes exerçant une activité indépendante en milieu rural travaillaient dans la vente de machines, le travail du métal ou le travail du bois, ou encore percevaient un complément de revenu en travaillant sous contrat comme conducteurs de tracteur ou d'excavatrice. Les femmes occupaient des emplois plus variés, tout en privilégiant souvent les services aux particuliers.



Services d'appoint pour les femmes chefs d'entreprise

Il est impératif que les femmes des milieux ruraux qui courent le risque de s'installer comme travailleuses indépendantes ou de lancer leur propre entreprise ou coopérative bénéficient de services d'appoint de qualité. Il est souvent possible de réexaminer les services existants pour les adapter ou les étendre afin de répondre aux besoins particuliers des femmes entrepreneurs. L'expérience montre que, avant de démarrer une entreprise, les femmes préfèrent souvent participer à des formations ou à des activités de groupes qui leur sont spécifiquement destinées. Mais, une fois l'entreprise créée, elles veulent avoir accès à des services d'appoint adaptés au type et à la taille de cette entreprise, ainsi qu'à leur secteur d'activité.

Dans un premier temps, ces femmes auront peut-être besoin d'être conseillées afin de mieux développer leurs idées, cerner leurs compétences et leurs capacités et renforcer leur confiance. Plus tard, toute une série de services d'appoint seront nécessaires:

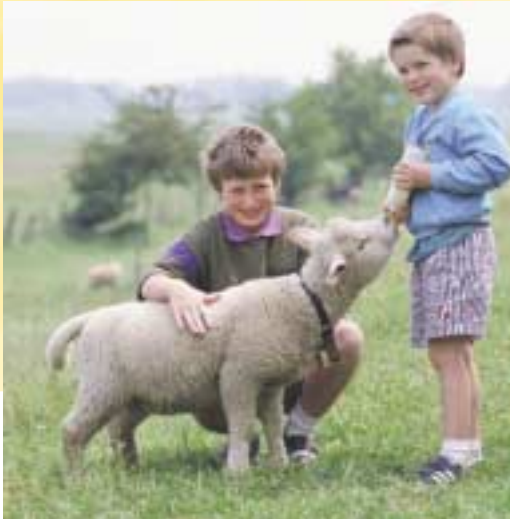
- formations spécialisées à la création d'entreprise et assistance technique;
- amélioration de l'accès au financement et au crédit – grâce à des fonds de garantie de crédit, des fonds d'emprunt spéciaux ou des mesures correctives en matière de demande de prêt dans les phases de création et de développement;
- pour les femmes agricultrices, des conseils pratiques et des formations aux nouvelles techniques agricoles, à la diversification et à la gestion;
- intervention d'entrepreneurs expérimentés jouant le rôle de mentor.

Substituer des emplois aux services sociaux non rémunérés

L'absence de services sociaux de qualité est largement considérée comme un obstacle de taille à la possibilité pour les femmes des milieux ruraux de trouver un emploi rémunéré et de participer à la vie publique. Rares sont les zones rurales de l'Union européenne où la demande en services destinés aux enfants et aux personnes âgées soit satisfaite par les structures existantes.

Un certain nombre de régions rurales ont procédé à des audits pour étudier les besoins et la demande en services de garderie et autres, dont les résultats ont permis d'imaginer d'éventuelles solutions. Il n'est plus possible aujourd'hui de demander aux femmes ou à d'autres membres de la famille d'assurer ces services par un travail non rémunéré. La solution à ce problème passe en réalité par la création d'emplois de proximité.

Des financements peuvent être apportés à cet effet par les Fonds structurels – qu'il s'agisse du FEDER (Fonds européen de développement régional) ou du FEOGA (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) – afin de permettre des investissements tels que la transformation ou la construction de bâtiments et la fourniture d'équipements. Le personnel nécessaire peut être formé et acquérir des qualifications grâce au soutien du FSE (Fonds social européen), lequel peut également financer la recherche d'emploi ainsi que l'organisation temporaire de services de transport et de garderie durant les périodes de formation.



Au Danemark, une étude menée en 1991 a montré que, dans les zones rurales, 60% des enfants âgés de 3 à 6 ans étaient placés dans des services publics de crèche ou de garderie, comparés à 85% pour le grand Copenhague.

Aux Pays-Bas, une enquête réalisée en 1992 a montré que, en milieu rural, 1% des enfants âgés de moins de 4 ans bénéficiaient de services de garderie, contre 16% dans les grands centres urbains.

Dans l'île espagnole de Minorque, selon une enquête de 1990, 0% des enfants âgés de 2 ans, 10% des enfants âgés de 3 ans et 20% des enfants âgés de 4 ans étaient placés dans des jardins d'enfants, alors que, en milieu urbain, les proportions correspondantes étaient de 50%, 90% et 100%.

Une enquête réalisée en Écosse a fait apparaître que, en milieu rural, moins d'un quart des femmes économiquement inactives et ayant un enfant de moins de 5 ans choisiraient de rester chez elles si des services de garderie abordables leur étaient proposés.

Dans un village de Macédoine, en Grèce, des femmes se sont insurgées avec véhémence contre le fait de devoir emmener avec elles leurs enfants aux champs et de les laisser dans un hamac ou une poussette durant leur journée de travail, souvent de 6 h du matin à 7 h du soir.

Le besoin de services ruraux

Les attentes des jeunes gens et des jeunes foyers des zones rurales diffèrent de celles des générations précédentes. Créer un cadre social et communautaire répondant à ces attentes constitue l'une des conditions d'un véritable développement rural.

Il est essentiel de disposer d'un bon réseau de transport caractérisé par un service, des véhicules, des itinéraires et des horaires adaptés aux besoins locaux. Il y aurait peut-être également lieu de s'intéresser à la sécurité et à la protection aux arrêts de bus isolés – un aspect particulièrement important pour les femmes et les jeunes gens.

L'"Angus Transport Forum" a mené un audit dans chaque village de la région d'Angus, en Écosse, afin d'y faire l'inventaire des problèmes et des besoins en matière de transport; c'est ainsi qu'il a ensuite été possible d'améliorer, quantitativement et qualitativement, les services de bus et de taxis dans la région.

La facilité d'accès aux services – magasins, dispensaires ou écoles – joue un rôle important dans le maintien des communautés rurales. Mais d'autres besoins sociaux et collectifs ne devraient pas en être oubliés – activités de loisirs, Internet, spectacles, revitalisation des traditions linguistiques et culturelles, préservation du patrimoine architectural et de l'environnement... Ces divers facteurs peuvent contribuer à fixer les populations rurales et favoriser le retour des jeunes et des familles, tout en offrant des possibilités de création de revenus et d'emplois.



Maximiser l'efficacité de l'aide communautaire

Les programmes de l'Union européenne ont déjà largement contribué, dans les zones rurales, à un certain nombre de changements bénéfiques pour les femmes. L'Initiative **NOW**, pour l'emploi, a été largement utilisée pour soutenir divers projets de formation, de création d'emplois ou d'aide aux entreprises pour les femmes rurales. Les initiatives **LEADER** ont aidé de nombreuses femmes à créer des activités rémunérées dans les domaines du tourisme, de l'artisanat ou des produits régionaux. **Le Fonds social européen et le Fonds de développement régional** ont été mis à contribution pour cofinancer des initiatives de formation et de développement économique, bon nombre desquelles ont renforcé sensiblement les possibilités d'emploi des femmes et amélioré les infrastructures ainsi que l'accès aux services en zone rurale.



L'égalité: un principe essentiel

Le traité d'Amsterdam place la recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes parmi les missions spécifiques de la Communauté, en même temps qu'il en fait un objectif horizontal à intégrer dans l'ensemble de ses politiques et programmes. Il fournit une base juridique solide et un encouragement à tous les États membres et à toutes les institutions européennes pour renforcer encore leur attention aux questions d'égalité des chances.

La concrétisation de cet engagement fera appel au principe de l' "approche intégrée", qui consiste à prendre en compte de façon systématique, dans toutes les politiques et actions communautaires, les différences de conditions, de situation et de besoins entre hommes et femmes.

Il en découle un certain nombre de conséquences pratiques importantes, à la fois pour ceux qui gèrent les programmes communautaires et pour ceux qui lancent des projets cofinancés, notamment par les Fonds structurels, le FEOGA et les Initiatives communautaires.

L'approche intégrée de l'égalité des chances dans les politiques et programmes communautaires

L' "approche intégrée" de l'égalité des chances suppose que toutes les politiques et mesures de nature générale prennent ouvertement et activement en compte, lors des phases d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, leur effet sur la situation respective des hommes et des femmes. Elle suppose également, à titre complémentaire, la conception, l'application, le suivi et l'évaluation de mesures spécifiques visant à favoriser l'égalité et à aider les femmes à participer aux politiques et programmes en question et à en tirer profit sur un pied d'égalité. Ces derniers devraient dans l'ensemble contribuer à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes et pouvoir faire la preuve de cet impact avant, pendant et après leur mise en œuvre.

Depuis l'adoption, en février 1996, de la communication de la Commission européenne intitulée "Intégrer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et activités communautaires", une nouvelle structure a été mise en place. Le Groupe de commissaires chargé de l'égalité des chances est chargé de superviser l'intégration systématique de la dimension de l'égalité des chances dans toutes les politiques et activités communautaires. Chaque Direction Générale a pour mission d'assurer, dans ses domaines d'intervention, l'approche intégrée de l'égalité des chances; une structure de collaboration interservices, constituée de hauts fonctionnaires, aide au déroulement de ce processus.

Dans quelle mesure les Fonds structurels favorisent-ils l'égalité des chances?

Il existe une forte synergie entre les objectifs d'égalité des chances et l'aide communautaire au développement régional et rural. L'amélioration des services de transport et de garderie permet à davantage de femmes d'accéder à un emploi, de créer une entreprise ou de se former, en même temps qu'elle engendre de nouvelles possibilités d'emplois. Le relèvement des qualifications et compétences professionnelles des femmes contribue à améliorer la productivité et les chances de trouver un emploi – il s'agit ainsi d'un investissement en ressources humaines efficace. Aider les femmes à développer des activités économiques permet de trouver des solutions innovantes dans le domaine du développement local ainsi que de nouveaux services, lesquels vont à leur tour améliorer la qualité de vie des communautés rurales et contribuer à leur maintien.

Examen critique des politiques

Le critère de l'égalité des chances peut ne pas se révéler pertinent pour certaines mesures des Fonds structurels, telles que les investissements en infrastructures, les régimes de subventions ou les mesures compensatoires qui visent soit l'ensemble de la population, soit certains groupes de producteurs précis, quel que soit leur sexe. Il importe toutefois de tenir compte des différences entre les femmes et les hommes en termes d'utilisation des services et des régimes, mais aussi en termes de propriété et de revenus. Ces différences peuvent être telles que, quand bien même une mesure donnée n'irait pas dans le sens d'une discrimination, elle risquerait de contribuer à maintenir les inégalités présentes entre les femmes et les hommes.

Une récente évaluation du Programme opérationnel pour l'agriculture, le développement rural et les pêcheries en Irlande a conduit à constater que le programme de restructuration des quotas laitiers avait un effet discriminatoire à l'égard des demandeurs à la tête d'exploitations détenues et gérées conjointement. Un certain nombre d'autres mesures agricoles importantes ne favorisaient ni la possibilité pour les femmes d'être propriétaires d'exploitation, ni une participation accrue de celles-ci dans les exploitations agricoles détenues par leurs époux. L'évaluation a permis de formuler un certain nombre de recommandations importantes en vue d'améliorer les futurs Programmes opérationnels de telle sorte que soit encouragée la tendance à plus d'égalité en termes de propriété de l'exploitation et de participation aux activités sur l'exploitation et à la gestion de celle-ci.

Les critères des régimes et les effets de tel ou tel investissement devraient être examinés du point de vue de leur incidence possible sur les femmes et les hommes, afin d'en supprimer toute discrimination involontaire.

Les Initiatives communautaires 2000-2006: favoriser l'égalité des chances et le développement rural

Conformément à l'agenda 2000, les treize initiatives communautaires qui coexistaient jusque-là ont été ramenées à trois:

INTERREG

La nouvelle initiative INTERREG III comporte trois volets:

- Le volet A, qui concerne la coopération transfrontalière, entend favoriser un développement régional intégré dans les régions frontalières.
- Le volet B, qui concerne la coopération transnationale, entend favoriser une intégration territoriale harmonieuse dans l'ensemble de l'Union.
- Le volet C soutient la coopération interrégionale et cherche par conséquent à améliorer les politiques et techniques de développement économique interrégional.

EQUAL

EQUAL, qui succède aux initiatives "Employment" et "Adapt", avec une approche nouvelle, mieux intégrée et multidimensionnelle des facteurs source de discrimination. Cette initiative est construite autour de "partenariats de développement", dont le point de départ est la localisation ou le secteur qui travaillent sur des thèmes structurés autour des quatre piliers de la Stratégie européenne pour l'emploi.

EQUAL privilégie la coopération transnationale pour favoriser de nouvelles méthodes de lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité en rapport avec le marché du travail. Il doit également tenir dûment compte de l'intégration sociale et professionnelle. Il sera demandé aux États membres de faire en sorte que cette approche thématique horizontale donne la priorité à ceux qui sont victimes des principales formes de discrimination et d'inégalité (que celles-ci reposent sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, la présence ou non d'un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle). Par le biais de sa dimension transnationale et de l'importance accordée aux activités de mise en réseau et de capitalisation, EQUAL servira de terrain d'essai pour favoriser la constitution d'un marché du travail ouvert à tous. À cette fin, il expérimentera de nouvelles formes de rayonnement, identifiera des bonnes pratiques et assurera une diffusion appropriée des résultats qu'il aura été possible d'obtenir.

Trois volets sont envisagés:

- A: Projets intégrés transnationaux associant divers partenaires (pouvoirs publics, particuliers et ONG) afin de tester de nouvelles approches, méthodes et pratiques.
- B: Constitution de réseaux nationaux de manière à contribuer à la formulation, par les États membres, de politiques appropriées et à la diffusion des meilleures pratiques.
- C: Formulation et concrétisation d'une politique européenne grâce à la mise en place de forums permettant de discuter et d'élaborer de nouvelles stratégies.

LEADER+

Conformément à la nouvelle politique de développement rural et contrairement à LEADER I et LEADER II, toutes les zones rurales sont à présent éligibles.

Les principales caractéristiques de l'approche LEADER ayant donné de bons résultats seront reconduites: il s'agit de l'accent mis, par cette approche, sur les stratégies cherchant à exploiter toutes les potentialités de l'économie locale au détriment d'une approche sectorielle plus classique, de son soutien aux approches "ascendantes" de l'aménagement local du territoire, de sa manière de privilégier nettement une participation active des populations locales ainsi que de la coopération et de la mise en réseau des zones rurales.

Au niveau européen, des thèmes prioritaires autour desquels axer les programmes de développement local intégrés seront introduits: il s'agit de l'utilisation des technologies de l'information en milieu rural, de l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural, de la recherche d'une valeur ajoutée pour les productions locales et d'une exploitation optimale des ressources naturelles et culturelles. Les stratégies privilégiant l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes en milieu rural seront également considérées comme prioritaires.

LEADER+ prévoira une possibilité de cofinancement de projets de développement rural conjoints entre des groupes situés au sein d'un même État membre, mais aussi à cheval sur plusieurs États membres.

Les actions éligibles au titre de LEADER+ seront des actions pilotes à relativement petite échelle (généralement, au niveau de collectivités locales d'une population maximale de 100 000 habitants). Ces actions devraient être complémentaires de celles entreprises dans le cadre des programmes des États membres en faveur d'un développement rural intégré.

Trois grands types d'actions seront éligibles à une aide au titre de LEADER+:

- les stratégies pilotes intégrées de développement rural;
- la coopération entre plusieurs zones rurales, y compris transfrontalières;
- la mise en réseau de zones rurales dans le cadre d'un observatoire européen du milieu rural.

La route à suivre

Assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement rural n'ira pas sans efforts. Les talents, les idées et l'énergie sont loin de faire défaut parmi les femmes vivant en milieu rural. Toutefois, toute une série d'obstacles s'opposent à une pleine participation de ces dernières au développement rural.

Déjà, un certain nombre de solutions ont été trouvées et diverses initiatives prises pour améliorer les possibilités qui leur sont offertes de participer plus activement à la vie économique et publique. Mais bien davantage reste à faire. Des actions isolées ne suffisent pas. Tous les programmes et projets de développement rural doivent accorder une attention systématique à la question de l'égalité des chances, afin de réduire les disparités qui persistent entre les femmes et les hommes et de faire de cette égalité des chances une réalité dans toutes les régions rurales de l'Union européenne.

Il existe déjà pour cela tout un ensemble de principes directeurs. L'approche intégrée de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans tous les programmes et dans toutes les politiques constitue une obligation pour l'ensemble des États membres ainsi que pour les institutions européennes. Les règlements et principes directeurs qui régissent l'action des Fonds structurels européens, du FEOGA et des Initiatives communautaires font clairement référence à l'intégration systématique du concept de l'égalité des chances.

Il revient à présent aux décideurs et aux responsables de programmes et de projets – à l'échelon national, régional ou local – de relever ce défi. Il est vital de faire en sorte que toutes les interventions intégrées contribuent de manière positive à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes. Cela ne sera toutefois pas suffisant pour réduire les disparités dans des domaines aussi variés que la formation professionnelle, l'emploi et l'entreprise, la famille ou la vie publique. Toute une série de mesures spécifiquement conçues pour surmonter les principaux obstacles à l'égalité seront nécessaires pour compléter cet effort d'intégration. Certaines de ces mesures peuvent rendre nécessaire une adaptation des priorités et des méthodes de travail des organismes de développement et des associations professionnelles, de façon à assurer une égale participation des femmes et des hommes.

Afin que ces efforts portent leurs fruits, les femmes doivent elles aussi jouer leur rôle. Les femmes vivant en milieu rural doivent s'inscrire dans ce mouvement d'intégration et être prêtes à soutenir leur point de vue devant ceux qui prennent les décisions. Elles doivent apprendre à mieux exploiter les ressources financières et techniques existantes pour promouvoir leurs propres initiatives de développement. Les réseaux et les associations où sont présentes des femmes de milieu rural constituent des outils importants pour favoriser l'égalité et le développement rural. Ils doivent eux aussi relever le défi consistant à faire en sorte qu'un développement rural suivant l'approche intégrée puisse répondre aux besoins et aux attentes des femmes.

Un effort soutenu de la part de tous les acteurs, quel que soit leur domaine d'intervention, pour intégrer la notion d'égalité des chances dans le développement rural contribuera de façon substantielle à améliorer non seulement la vie d'hommes, de femmes et d'enfants dans les zones rurales, mais également la viabilité et la pérennité des économies et communautés rurales dans toute l'Europe.

Quelques réussites

La demande en équipements sociaux: une source d'emploi pour les femmes

Avec son unique village, la région de Tulsk, dans l'ouest de l'Irlande, est représentative de nombreuses zones rurales excentrées d'Europe. La plupart de ses habitants y vivent dans des fermes isolées. L'agriculture est le pilier sur lequel repose l'économie locale et les autres activités y sont rares. Les jeunes s'exilent et nombre de femmes sont obligées d'accepter des emplois non qualifiés qui ne sont pas à la hauteur de leurs compétences. Du fait de la pénurie de moyens de transport et de services de garderie, les mères de famille ne peuvent rechercher un emploi hors du foyer. La demande en équipements sociaux pour les personnes âgées est en augmentation. Telles sont les conclusions d'une enquête menée en 1993 par une association de développement local. Le plan d'action élaboré par ce groupe a notamment conduit à la création, en 1994, de services pour les personnes âgées et les jeunes familles; ces services ont été confiés aux femmes de la région. Dès le premier jour, il a été demandé aux usagers d'acquitter des droits pour bénéficier de ces services, ce qui a permis d'éviter l'écueil qu'aurait constitué l'impression de devoir ces services à la charité des autres, tout en inscrivant ceux-ci dans une perspective professionnelle. Les revenus tirés des droits ainsi acquittés ont été complétés par des financements extérieurs, destinés à couvrir les coûts d'exploitation et de formation et à créer une base de fonctionnement. Ces financements extérieurs ont pu être obtenus auprès de la direction de la santé, du Ministère des affaires sociales, de la loterie nationale irlandaise, de l'Union européenne et de LEADER. Aujourd'hui, cette initiative a donné naissance à une entreprise privée, dotée, au village, d'un centre d'information comportant également une crèche.

Un nouveau projet visant à créer dix unités d'habitation pour personnes âgées ou handicapées a été lancé en 1998; il permet aux personnes âgées ou malades de demeurer dans la communauté parmi les gens qu'elles connaissent. A plus long terme, ce projet devrait permettre de subventionner en partie les services de garde à domicile.

Cette initiative montre qu'un développement rural bien planifié peut déboucher sur des situations dans lesquelles il n'y a que des gagnants. Des financements publics ont permis de mettre en place, dans cette communauté rurale, des services qui y faisaient cruellement défaut et de créer des emplois pour 11 femmes, qui étaient toutes jusque-là chômeuses de longue durée.

Les services de prise en charge des enfants bien accueillis par ces derniers et par les parents

En Italie, dans une zone rurale du delta du Pô, deux petites communes voisines ont reconnu la nécessité de mettre à disposition des familles des services de prise en charge des enfants. Elles ont donc mis leurs ressources en commun pour créer une crèche, une école maternelle associant à la fois les enfants et les adultes (parents, grands-parents et autres membres de la famille) ainsi qu'une salle de jeux dans la plus petite de ces deux communes. La salle de jeux permet aux enfants et aux familles de se rencontrer et comporte un espace en plein air ouvert à tous les enfants de cette communauté pendant les mois d'été. Lors des débuts de ce centre en 1989, les premières activités ont principalement consisté à créer un atelier de travail du bois destiné à fabriquer des jouets pour le centre de jeux mais aussi à attirer l'attention des parents. Ce succès a ouvert la voie au lancement d'autres projets pédagogiques et à une approche associant les parents et d'autres groupes de la communauté.

Une analyse judicieuse doublée d'une tentative d'intégration

La coordinatrice du groupe LEADER de Chateaubriant, en France, ne s'était pas auparavant préoccupée des problèmes spécifiques auxquels se trouvent confrontées les femmes dans le cadre du développement rural: après tout, ce dernier profitait à l'ensemble de la population locale et les femmes pouvaient, si elles le voulaient, y participer. Son attitude a changé après avoir pris part à une série de séminaires consacrés à la spécificité des sexes et, en particulier, au développement rural. A l'issue de cette formation, le groupe LEADER a lancé un projet visant à susciter chez les femmes la volonté de prendre l'initiative. Pendant dix-huit mois, un groupe de travail s'est penché sur les problèmes rencontrés par les femmes des milieux ruraux, après quoi un forum a été organisé. Soixante-dix femmes ont participé à la conception et à la mise en œuvre de ces activités. Ce forum, organisé sous forme d'un "événement communiquant", a attiré 600 participants, qui ont assisté à des présentations dont l'objet était de les sensibiliser aux possibilités et aux besoins de la population rurale. L'expérience tirée de ce projet montre qu'il est important de s'adresser aux femmes des milieux ruraux non seulement en tant que personnes, mais également en tant qu'éléments constitutifs de la société, et de s'intéresser à la fois aux besoins spécifiques des femmes et des hommes et aux intérêts communs et complémentaires des uns et des autres. Le groupe a l'intention de créer un forum permanent et de mener un certain nombre d'actions concrètes.

Une mise en réseau favorisant la participation au processus de décision


Le réseau des femmes de Fermanagh, en Irlande du nord, constitue un bon exemple de la façon d'améliorer la participation des groupes de femmes au processus de décision. Limité dans un premier temps à quatre groupes locaux de femmes du comté, et placé sous la direction d'un comité de gestion bénévole, le réseau a fait la preuve de ses potentialités de croissance et d'expansion et bénéficié de financements locaux et régionaux. Grâce à un personnel rémunéré organisant et développant de nouvelles initiatives, le nombre de groupes de femmes dans le comté est passé de cinq à vingt-six. Il s'agit pour la plupart de structures établies au niveau d'une communauté. Intervenant à cet échelon, le réseau facilite la création de groupes de femmes ainsi que l'échange d'expériences et d'informations en diffusant un magazine trimestriel auprès d'un millier de groupes et de personnes et en organisant des séminaires et des journées d'information. Une batterie mobile d'ordinateurs est utilisée à des fins de formation. Un temps considérable est consacré à élaborer des orientations et à des travaux de réflexion stratégique. En partenariat avec le réseau des communautés rurales d'Irlande du nord, le réseau des femmes de Fermanagh contribue à évaluer la faisabilité d'une étude qui analyserait la réforme de la PAC sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce réseau est également associé à des partenariats de développement régional et maintient, tant à l'échelon local qu'à l'échelon régional, des contacts avec le conseil de district et les établissements de formation. L'un des objectifs prioritaires consiste à étudier de quelle manière le réseau pourrait jouer un rôle plus central dans les processus de conception et de décision en matière de développement rural tout en restant en contact avec tous les groupes de femmes des milieux ruraux et en représentant leurs intérêts.

De bons résultats pour un travail en équipe au niveau infrarégional

La coopération entre trois groupes LEADER et le Land de Hesse, en Allemagne, a débouché sur la mise en place d'un programme de formation destiné à quarante femmes des milieux ruraux, sur la création d'un certain nombre d'emplois à temps complet et à temps partiel ainsi que sur un tourisme nouveau de grande qualité.

Bien que l'agriculture demeure importante dans cette région, de nombreuses exploitations sont en cessation d'activité; les autres possibilités d'emploi sont rares au niveau local, en particulier pour les femmes. Effectuer la navette vers les villes voisines – distantes d'une heure ou plus – pour y exercer un emploi fait aujourd'hui partie de la vie quotidienne. En réponse à cette situation, le groupe LEADER local a lancé un programme de formation au tourisme rural et villageois. Cette formation s'est appuyée sur trois modules: acquisition des qualifications de base, spécialisation dans le tourisme et élaboration de projets. Subvenir aux besoins de leur famille constitue un autre aspect important pour les femmes concernées. Dans l'une de ces communautés, douze des seize participantes ont, à l'issue de la formation, créé une entreprise rurale, alors que d'autres trouvaient un emploi à temps plein ou à temps partiel.

Un facteur essentiel du succès de ce projet a résidé dans le fait qu'il s'est déroulé à un niveau infrarégional, associant trois groupes LEADER. Cette coopération a contribué à réduire les coûts par participante, à étendre la zone d'influence du projet et à fournir aux entreprises nées à l'issue de celle-ci un marché plus étendu. Le travail en équipe ainsi mis en place a continué à donner des résultats après la création des entreprises.



**Personnalisation et participation:
une approche qui paye**

Un projet mené dans une région française, l'Auvergne, s'est fixé comme objectif de développer les activités économiques auparavant menées clandestinement par les femmes des milieux ruraux. Il s'agissait d'assurer leur reconnaissance professionnelle, de faire en sorte qu'elles soient correctement rémunérées et de les inscrire dans la stratégie de développement de la région.

L'approche adoptée lors de la formation a consisté à s'adresser aux intéressés davantage en tant qu'individus qu'en tant que groupe. En mettant l'accent sur les compétences, les intérêts et les besoins individuels de chaque participante, cette formation entend les mettre en confiance et leur faire acquérir le statut nécessaire à la création d'entreprises viables. Les entreprises qui ont ainsi pu être créées couvrent des activités aussi variées que le conditionnement et la vente de produits de la ferme ou les services à domicile pour les personnes âgées, en passant par la prise en charge d'enfants et la sculpture.

Financé par les collectivités régionales et le Fonds social européen, un guide à la création de services de tourisme rural a ainsi été réalisé. Son originalité réside dans le fait qu'il a été rédigé conjointement par les formateurs et les participantes au projet, ce qui a permis de créer un outil à la fois complet et accessible, qui, tout en ayant comme objectif spécifique d'encourager les femmes à s'engager dans des activités rurales, répond également aux besoins de la société.

C'est l'esprit de communauté qui compte

Sur North Uist, une île écossaise des Hébrides où les femmes n'avaient guère de possibilités de formation, d'emploi ou de contacts sociaux, des financements régionaux, nationaux et européens (FEDER Objectif 1 et LEADER) ont permis la création d'une crèche, d'un club d'activités extrascolaires, d'un centre de formation communautaire, de services administratifs et d'activités liées à la culture et au tourisme local. Un groupe de femmes a ainsi été à l'origine de la création de Urachadh-Uibhist, un groupe communautaire doté du statut d'organisme privé à but non lucratif et dont la finalité essentielle était d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes de la région. Des rapports ont été établis avec d'autres centres éducatifs de la région et il est prévu d'y créer une antenne délocalisée, par voie informatique, de la University of the Highlands and Islands.

Pour toute information complémentaire

Adresses-relais des Fonds
structurels dans les États
membres – Bureaux de
coordination Leader

BELGIQUE

FEDER

Ministère de la Région
wallonne

Direction générale de
l'Économie et de l'Emploi

Place de la Wallonie 1

B-5100 Namur

Tel.: +32 81 33 37 00

Fax: +32 81 33 38 88

Ministerie van de Vlaamse
Gemeenschap

Departement Economie,
Werkgelegenheid en

Binnenlandse Aangelegenheden

Markiesstraat 1

B-1000 Brussel

FEOGA-ORIENTATION

Ministère de la Région
wallonne

Direction générale de
l'Économie et de l'Emploi

Place de la Wallonie 1

B-5100 Namur

Tel.: +32 81 33 37 00

Fax: +32 81 33 38 88

Ministerie van de Vlaamse
Gemeenschap

Afdeling Land- en

Tuinbouwondersteuningsbeleid

Leuvenseplein 4

B-1000 Brussel

Tel.: +32 2 553 63 10

Fax: +32 2 553 63 05

DANEMARK

FEDER

Erhvervsministeriet
Erhvervsfremmestyrelsen

Søndergade 25

DK-8600 Silkeborg

Tel.: +45 35 46 60 00

Fax: +45 35 46 64 01

FEOGA-ORIENTATION

Landbrugsministeriet

Toldbodgade 2

DK-1253 København K

Tel.: +45 33 63 73 00

Fax: +45 33 63 73 33

ALLEMAGNE

FEDER

Bundesministerium für
Wirtschaft und Technologie
Leiter des Referats I C

D-11019 Berlin

Tel.: +49 30 20 14 9

Fax: +49 30 20 14 70 10

FEOGA-ORIENTATION

Bundesministerium für
Ernährung, Landwirtschaft
und Forsten

Rochusstraße 1

D-53123 Bonn

Tel.: +49 228 529 3880

Fax: +49 228 529 4262

LEADER

Deutsche Vernetzungsstelle
LEADER bei der Bundesanstalt
für Landwirtschaft und
Ernährung (B.L.E.)
Projektgruppe 05

Adickesallee 40

D-60322 Frankfurt/Main

Tel.: +49 69 15 64-0

Fax: +49 69 15 64-7 93

+49 69 15 64-7 87

E-mail: leader2@internet.de

GRECE

FEDER

Ministry of the National
Economy

Syntagma Square

GR-101 80 Athens

Tel.: +30 1 333 20 00

Fax: +30 1 323 08 01

FEOGA-ORIENTATION

Ministry of Agriculture
Directorate of Programming
and Agricultural Structuring

Acharnon Street 2

GR-104 32 Athens

Tel.: +30 1 524 12 52 / 77 54

Fax: +30 1 524 51 45

LEADER

MED LEADER II

Ipeirou 11 & 3is Septemvriou

GR-104 33 Athens

Tel.: +30 1 82 57 160

Fax: +30 1 82 57 170

E-mail: med@med-leader.gr

ESPAGNE

FEDER

Ministerio de Economía y Hacienda
Dirección General de Planificación

Paseo de la Castellana 162
E-28046 Madrid
Tel.: +34 91 583 51 00
Fax: +34 91 563 062

FEOGA-ORIENTATION

Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA)
Secretario General de Estructuras Agrarias

Paseo de la Castellana 112
E-28046 Madrid
Tel.: +34 91 347 17 25
Fax: +34 91 347 16 26
E-mail: sgadr4@mx4.redestb.es

LEADER

TRAGSATEC

Unidad Española del Observatorio Europeo LEADER

c/ Conde de Peñalver, 84 - 5ª Planta
E-28006 Madrid
Tel.: +34 91 396 37 12
Fax: +34 91 396 37 05
E-mail: juge@redrural.tragsatec.es
<http://redrural.tragsatec.es>

FRANCE

FEDER

DATAR

Av. Charles Floquet 1
F-75343 Paris Cedex 07
Tel.: +33 1 40 65 12 34
Fax: +33 1 43 06 99 01

FEOGA-ORIENTATION

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction de l'Espace rural et de la Forêt

Bureau des Affaires régionales et des Programmes européens

Av. du Maine 19
F-75732 Paris Cedex 15

Ministère de l'Agriculture, DEPSE

Rue de las Cases 30
F-75007 Paris

LEADER

Unité française d'Animation

LEADER II - RCT-BDPA

108, Avenue de Fontainebleau
F-94270 Kremlin Bicêtre
Tel.: +33 1 45 15 89 20
Fax: +33 1 45 15 89 29
E-mail: ualeader@club-internet.fr
<http://www.resealeader.com>

CNASEA - OAGF-LEADER

7, rue Ernest Renan
F-92136 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tel.: +33 1 46 48 41 66
Fax: +33 1 40 93 50 11
E-mail: atmpe@club-internet.fr

IRLANDE

FEDER

Department of Finance

Upper Merion Street
IRL-Dublin 2
Tel.: +353 1 676 75 71
Fax: +353 1 678 99 36

FEOGA-ORIENTATION

Department of Agriculture and Food

Agriculture House
Kildare Street
IRL-Dublin 2
Tel.: +353 1 607 2000
Fax: +353 1 661 6263

LEADER

Farrell Grant Sparks

Molyneux House
Bride Street
IRL-Dublin 8
Tel.: +353 1 475 81 37
Fax: +353 1 475 20 44
E-mail: info@leaderii.ie

ITALIE

FEDER

**Ministero dell' Industria, del
Commercio e dell'Artigianato
Direzione Generale della
Produzione Industriale**

Via Molise 2
I-00587 Roma
Tel.: +39 06 470 52 022
Fax: +39 06 482 70 67

**Ministero del Tesoro, Bilancio e
Programmazione Economica
Dipartimento Politiche di
Sviluppo e Coesione
Servizio per le Politiche dei
Fondi Strutturali Comunitari**

Via Curtantone 4/d-8
I-00185 Roma
Tel.: +39 0644 40 373
Fax: +39 0643 58 85 45

FEOGA-ORIENTATION

**Ministero Agricoltura e Foreste
Direzione Generale delle
Politiche Comunitarie e
Internazionali Divisione Ufficio
Strutture**

Via XX Settembre 20
I-00187 Roma

LEADER

**Istituto Nazionale di Economia
Agraria (INEA)**

Via Barberini, 36
I-00187 Roma
Tel.: +39 06 478 561
Fax: +39 06 474 19 84
E-mail: reteleader@inea.it
mantino@inea.it
<http://www.inea.it/reteleader/leader.htm>

LUXEMBOURG

FEDER

Ministère de l'Économie
Bd Royal 19-21
L-2449 Luxembourg
Tel.: +352 478 41 64
Fax: +352 46 04 48

FEOGA-ORIENTATION

**Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et du
Développement rural**

Bd. Roosevelt 14
L-2450 Luxembourg
Tel.: +352 478 2520
Fax: +352 46 74 53

PAYS - BAS

FEDER

**Ministerie van Economische
Zaken
Direktoraat-generaal voor Eco-
nomische Structuur, Directie RBM**

Postbus 20101
NL-2500 EC Den Haag
Tel.: +31 70 379 89 11
Fax: +31 70 379 77 57

FEOGA-ORIENTATION

**Ministerie van Landbouw,
Natuurbeheer en Visserij**

Bezuidenhoutseweg 73
NL-2500 EK Den Haag

LEADER

**Nationaal LEADER Netwerk
Provincie Fryslân**

Tweebaksmarkt 52
Postbus 20120
NL-HM 8900 Leeuwarden
Tel.: +31 58 292 52 89
Fax: +31 58 292 56 32
E-mail: leader2@xs4all.nl
<http://www.leader2.nl>

AUTRICHE

FEDER

Bundeskanzleramt
Hohenstaufengasse 3
A-1010 Wien
Tel.: +43 1 531 15 29 09
Fax: +43 1 531 15 21 80

**FEOGA-ORIENTATION
Bundesministerium für Land
und Forstwirtschaft**

Stubenring 1
A-1012 Wien

LEADER

**Österreichische LEADER-
Netzwerk-Servicestelle**

Fichtegasse 2
A-1010 Wien
Tel.: +43 1 513 89 94-12
+43 1 512 15 95-12
Fax: +43 1 512 15 95-10
E-mail: fidlschuster@invent.or.at
fidlschuster@oear.co.at
<http://www.rural-austria.at>

PORTUGAL

FEDER

Direcção Geral do Desenvolvimento Regional (DGDR)

Rua S. Julião 63
P-1100 Lisboa
Tel.: +351 21 881 40 00
Fax: +351 21 888 11 11

FEOGA-ORIENTATION

Direcção Geral do Desenvolvimento Rural

Av. Defensores de Chaves 6
P-1000 Lisboa Codex
Fax: +351 21 357 92 76

Director do Gabinete de Planeamento e Política Agro-alimentar

Rua Padre António Vieira 1-8°
P-1099-073 Lisboa

Instituto Financeiro de Apoio ao Desenvolvimento de Agricultura e Pescas (IFADAP)

Rua Dona Estefânia 71-77
P-1007 Lisboa Codex

LEADER

LEADER II Portugal

Rua Marquesa de Alorna, 34-2° esq.
P-1700-304 Lisboa
Tel.: +351 21 844 65 95
Fax: +351 21 844 66 23
E-mail: caleader@inde.pt

FINLANDE

FEDER

Sisäasiainministeriö Paavo Pirttimäki

Kirkkokatu 12, PL 257
FIN-00171 Helsinki
Tel.: +358 9 160 1
Fax: +358 9 160 28 27

FEOGA-ORIENTATION

Maa- ja metsätalousministeriö C-G Mikander

Hallituskatu 3A, PL 232
FIN-00171 Helsinki
Tel.: +358 9 1601
Fax: +358 9 160 42 80

LEADER

Suomen LEADER-verkostoyksikkö

Prännärintie 17
FIN-61800 Kauhajoki
Tel.: +358 6 2360 067
+358 40 5314 944
Fax: +358 6 2360 068
E-mail: mari.kempas@leader.kauhajoki.fi
<http://leader.kauhajoki.fi>

SUEDE

FEDER

Närings- och teknik- utvecklingsverket (NUTEK)

S-11786 Stockholm
Tel.: +46 8 681 94 33

FEOGA-ORIENTATION

Jordbruksverket

S-55182 Jönköping
Tel.: +46 36 15 59 29 / 22

LEADER

The Swedish LEADER-Network

Box 787
S-45126 Uddevalla
Tel.: +46 522 65 39 13
Fax: +46 522 65 39 29
E-mail: Nils.Lagerroth@hs-o.hush.se
<http://www.leader.bygde.net>

ROYAUME-UNI

FEDER

Department of Trade and Industry

Kingsgate House
66-74 Victoria Street
UK-London SW1E 6SW

Department of Finance and Personnel

Parliament Building
Stormont
UK-Belfast BT4 3SW (Northern Ireland)

FEOGA-ORIENTATION

Ministry of Agriculture, Fisheries and Food

Nobel House - Room G 34 A
17 Smith Square
UK-London SW1P 3JR

The Scottish Executive Agriculture and Fisheries Department

Victoria Quay
UK-Edinburgh EH6 6QQ

Department of Agriculture and Rural Development Northern Ireland Executive

Dundonald House
Upper Newtownards Road
UK-Belfast BT4 3SB (Northern Ireland)
Tel.: +44 1232 520 100
Fax: +44 1232 659 856

LEADER

Local and Regional Development Planning Ltd.

Artillery House - Artillery Row
UK-London SW1P 1RT
Tel.: +44 171 233 40 50
Fax: +44 171 799 10 71
E-mail: valeriesmith@lrpd.co.uk
<http://www.ukleader.org.uk>

Commission européenne

(<http://europa.eu.int>)

Direction Générale

Agriculture

Rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 295 75 40

E-mail: agri-library@cec.eu.int

[http://europa.eu.int/comm/](http://europa.eu.int/comm/dgs/agriculture/index_en.htm)

[dgs/agriculture/index_en.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/agriculture/index_en.htm)

Direction Générale

Emploi et affaires sociales

Rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 296 23 93

[http://europa.eu.int/comm/](http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/index_en.htm)

[dgs/employment_social/index_en.htm](http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/index_en.htm)

Direction Générale

Politique régionale

Rue de la Loi 200

B-1049 Bruxelles

Fax: +32 2 299 16 62

E-mail: dgregio@info regio.cec.eu.int

[http://europa.eu.int/comm/](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_en.htm)

[regional_policy/index_en.htm](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/index_en.htm)

<http://info regio.cec.eu.int>

Observatoire européen Leader

AEIDL

Chaussée St-Pierre 260

B-1040 Bruxelles

Tel.: +32 2 736 49 60

Fax: +32 2 736 04 34

E-mail: leader@aeidl.be

<http://www.rural-europe.aeidl.be>

Parlement européen

(<http://europa.eu.int>)

Commission des droits de la femme et de l'égalité des chances - FEMM

Parlement européen

L-2929 Luxembourg

Fax Luxembourg: +352 430 02 77 08

Fax Bruxelles: +32 2 284 49 45

<http://www.europarl.eu.int>

Commission européenne

Le rôle des femmes dans le développement rural - Assurer l'avenir de l'Europe rurale

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2000 — 26 p. — 21,0 x 29,7 cm

ISBN 92-828-9481-9



Cette brochure entend encourager, en stimulant leur réflexion, les responsables de l'élaboration des programmes et projets de développement rural, à prendre en compte les besoins et les intérêts des femmes vivant en milieu rural.



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 LUXEMBOURG

ISBN 92-828-9481-9



9 789282 894811 >